



COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 01/2020 : Compte administratif 2019

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent global de 1 580 490.99 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se reporter au cahier joint en annexe.

Fonctionnement	1 482 101.39 €
Investissement	98 389.60 €
Excédent	1 580 490.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2019

AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 02/2020 : Compte de gestion 2019

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal d'Illkirch Collectivités correspond aux écritures du compte administratif de l'ordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 03/2020 : Affectation des résultats 2019

L'instruction comptable M14 oblige à affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019 sur l'exercice 2020.

Les écritures comptables seraient les suivantes :

Article 001 : 98 389.60 € correspondant à l'excédent d'investissement du compte administratif 2019 (section d'investissement recette)
Article 1068 : 861 600.51 € correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé
Article 002 : 620 500.88 € correspondant l'excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019 sur l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 04/2020 : Vote des taux des trois taxes locales

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des 3 taxes locales applicables en 2020.
Il est proposé de reconduire les taux 2019, sans changement :

TH	:	17.91 %
TFB	:	17,97 %
TFNB	:	63,39 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** les taux des trois taxes locales applicables en 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AMIET

1





République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 05/2020 : Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2020.
En annexe, le Conseil Municipal dispose des documents suivants :

- projet de budget primitif 2020,
- état de l'extinction de la dette,
- liste des projets d'investissement chiffrés,
- liste des subventions versées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU) :

- **ADOpte** le budget primitif 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 06/2020 : Modification du statut de la Halte-garderie « les Stupsi »

Les « Stupsi » bénéficient aujourd'hui du statut de Halte-garderie.

Afin d'étudier de possibles subventions, des rencontres avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont été programmées.

Le dispositif Halte-garderie n'est pas éligible à un contrat d'enfance jeunesse (CEJ) contrairement à celui de la micro-crèche.

Le changement statutaire de la structure « les Stupsi » a pour unique but de pouvoir bénéficier de subventions de la part de notre partenaire, la CAF.

Les « Stupsi » garderont leur mode de fonctionnement :

- Prestation de Service Unique (PSU) en fonction des revenus des familles
- 4 demi-journées de fréquentation maximum

VU le nouveau règlement de fonctionnement



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

VU le nouveau projet éducatif et pédagogique

Considérant que les discussions avec les partenaires institutionnels s'orientent sur un changement plus adapté de statut pour la structure.

Considérant que ledit changement n'emportera pas de modifications sur les conditions d'exercice de l'activité

Considérant enfin que ledit changement permettra de pérenniser le financement

Ceci étant exposé :

Entendu les explications du Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le principe de changement de statut de la structure,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes inhérents au changement statutaire.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 07/2020 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée après chaque élection municipale. Le Conseil Municipal est appelé à valider la liste de contribuables proposée au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Alsace et du Bas-Rhin pour constituer la nouvelle commission.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,
Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

PROPOSE les représentants suivants :

Catégorie des redevables représentés	Pour la désignation des membres titulaires	Pour la désignation des membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	André MEHN	Christiane SCHOETTEL/BOMBARDIER
	Edmond MEY	Thibaut HIRSCH
	Christian LAUTH	Dominique BACHELET
	Jean-Paul WITT	Evelyne MEHN/GINTER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Martine GRANDIDIER/KAISER	Fernand BROGER
	Philippe VOILQUIN	Robert BAILLY
	Martine FEND/BRUCKMANN	Loan PUHL/NGUYEN
	Marc MILTENBERGER	Jean-Luc KOCH
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Serge RUOS	Murielle GERHARDS/GAERTNER
	Philippe SCHNEIDER	Renée PINGET/SUSTRANCK
	Rémy ASSAS	Bernard MERTZ
	Stéphane CLOIREC	Françoise CARBIENER
Représentants des contribuables soumis à la cotisation foncière des entreprises	Enzo ITALIANO	Sylvie MERKEL
	Dominique STEINMETZ	Arnaud HOCHNEDEL
	Christine LUTTER	Estelle GALLO
	Muriel HAEGEL	Murielle STRICHER-CADIEU

AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 08/2020 : Renouvellement de la convention avec l'Union française des Centres de Vacances

L'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs) assure depuis 1996, en partenariat avec la commune, un projet d'animation dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'UFCV assure une mission d'animation en mettant en œuvre :

- l'organisation, l'animation et le fonctionnement d'un ALSH pour les enfants de moins de 12 ans lors des grandes et petites vacances scolaires (hormis Noël) ainsi que les mercredis hors vacances scolaires,
- l'organisation, le cas échéant, d'actions en direction des jeunes.

Elle a la charge de :

- la gestion pédagogique dans le cadre des objectifs définis,
- la gestion administrative et financière selon la répartition des tâches définies,

La Commune s'engage à reverser à l'UFCV :

- 2,80 € par journée et par enfant de Wolfisheim (soit 14 € pour une semaine de 5 jours / 1.40 € par ½ journée) fréquentant l'accueil de loisirs été, petites vacances et mercredi.

Vu la proposition de convention.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le principe de renouvellement de la convention de partenariat avec l'UFCV d'une durée maximum de trois ans renouvelables par tacite reconduction chaque année,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous actes relatifs,

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 09/2020 : Projet sur l'espace public : aménagement ou extension des parcs et aires de stationnement et Groupement de commande

L'Eurométropole de Strasbourg envisage l'aménagement ou l'extension de parcs et aires de stationnement situés sur le territoire des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de sa compétence précisée par l'article L.5217-2, I, 2, b) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour l'année 2020, sont concernés :

le parking situé rue du Moulin à Achenheim pour un montant total estimé à 45 000 € TTC,
le parking situé le long de la Route de Saverne (ER60) à Oberhausbergen pour un montant total estimé à 100 000 € TTC,
le parking situé rue de la Mairie à Wolfisheim pour un montant total estimé à 470 000 € TTC.

Le coût total estimé des opérations correspond à la somme des dépenses liées aux travaux d'aménagement du parking, ainsi qu'aux éventuelles démolitions et acquisitions foncières réalisées et en cours.

D'autres opérations nécessitent d'acquies dès 2020 des emprises foncières pour permettre leur réalisation dans la continuité. Pour l'année 2020 sont concernés :

le parking situé rue du Canal à Hangenbieten, dont le coût d'acquisition foncière est estimé à 5 000 € TTC,
l'extension du parking situé Quai Heydt à Ostwald, dont le coût d'acquisition foncière est estimé à 385 000 € TTC.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

Pour l'ensemble des projets de 2020 récapitulé en annexe 1, par application de l'article L.5215-26 du CGCT, les communes reverseront à l'Eurométropole de Strasbourg cinquante pour cent (50 %) du coût total Toutes Taxes Comprises de chacune de ces opérations financées par l'Eurométropole de Strasbourg. Chaque opération fera l'objet d'un fonds de concours versé sur le fondement d'une délibération fixant les coûts et mandatements de crédits.

Pour des raisons opérationnelles, il est également prévu un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Wolfisheim (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les consultations de prestations intellectuelles relatives aux travaux d'aménagement d'une aire de stationnement localisée le long de la rue de la Mairie à Wolfisheim. Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU) :

- Approuve :

le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;
le lancement, la poursuite des études, les acquisitions foncières et la réalisation des travaux des opérations d'aménagement ou d'extension de parcs et aires de stationnement prévues en 2020 telles que mentionnées en annexe 1 ;
la constitution d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Wolfisheim (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour le lancement des consultations de prestations intellectuelles relatives aux travaux d'aménagement d'une aire de stationnement localisée le long de la rue de la Mairie à Wolfisheim. Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 2.

Autorise, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg :

à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
à constituer et signer un groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Wolfisheim (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour le lancement des consultations de prestations intellectuelles relatives aux travaux d'aménagement d'une aire de stationnement localisée le long de la rue de la Mairie à Wolfisheim. Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 2 ;
à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, Communes ou autres organismes publics ou privés).



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

Décide :

- La réalisation de l'opération
- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation dudit projet
- Précise que les crédits nécessaires à la quote-part communale de l'opération sont inscrits au budget

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 10/2020 : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – tarifs 2021

La commune a institué la taxe sur les emplacements publicitaires (TSE) par délibération du 20 juin 1991. La loi du 4 août 2008 a procédé à une réforme complète des taxes sur la publicité, remplaçant les taxes existantes par la TLPE. La substitution de la TLPE à la TSE s'est effectuée automatiquement pour les communes percevant la TSE en 2008.

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'application des tarifs pour l'année 2021 avant le 1er juillet.

Tarifs annuels au m² :

- Enseignes :

Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7m²,

16,20€ lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7m² et 12m²,

32,40€ lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12m² et 50m²,

64,80€ lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

- Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

16,20€ pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m²,

32,40€ pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m²,

48,60€ pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50m²,

97,40€ pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50m².

Vu l'article L2333-9 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L2333-9, au 1° du B, du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L2333-9, au 2° et au 3°, du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L2333-10 du Code général des Collectivités territoriales,



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 23 juin 2020

Vu l'article L2333-12 du Code général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs définis supra pour 2021.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET





COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le mardi vingt-trois juin deux mille vingt à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, exceptionnellement au centre sportif et culturel sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt.

Présents : M. Eric Amiet, Maire, M. Maurice SAUM, Maire-Adjoint, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Michel WARTEL, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint et les conseillers municipaux, Mme Véronique LAUTH, M. Marc MILTENBERGER, Mme Christelle HUSS, M. André MEHN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Jean-Luc BROGER, Mme Renée PINGET-SUSTRANCK, M. Christophe FRIESE, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Thibaut HIRSCH, Mme Dominique SANDER, M. Damien COCKENPOT, Mme Françoise CARBIENER, M. Philippe VOILQUIN, M. Arnaud OSTERMANN, M. Bernard MERTZ, Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU

Absents excusés et représentés : Mme Emeline LESISZ (procuration donnée à Mme Dominique SANDER), Mme Christine LUTTER (procuration donnée à M. Maurice SAUM)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 11/2020 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit adopter un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le projet de règlement intérieur est en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes CONTRE : Mme Martine BRUCKMANN, Mme Céline HADJ SASSI-BOUDERBALA, M. Jérémy BERTHELOT, Mme Murielle STRICHER-CADIEU) :

- **VALIDE** le règlement intérieur.
- **APPROUVE** le règlement intérieur.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

 Le Maire,
Eric AMIET